

RECUEIL DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 24 MARS 2023
à 20 heures
à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil**

avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022

SERVICE FINANCES

- 1- Budget principal – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022
- 2- Budget principal – Approbation du compte administratif de l'exercice 2022
- 3- Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2022
- 4- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2023
- 5- Budget principal – Adoption du budget primitif 2023
- 6- Subvention aux copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale
- 7- Attribution du solde de la subvention au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2023
- 8- Contribution obligatoire aux écoles Notre-Dame de l'Assomption et Steiner Waldorf au titre de l'année 2023
- 9- Subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2023

POLE SOLIDARITES

- 10- Attribution d'une subvention de la Ville à l'association TRIADE 91

SERVICE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

- 11- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2023
- 12- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles au titre de l'année 2023
- 13- Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i au titre de l'année 2023
- 14- Attribution d'une subvention au Trait d'union de Verrières-le-Buisson (TUVB) au titre de l'année 2023

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 15- Mise en place d'un dispositif de signalement des agissements et des violences faites au travail
- 16- Créations de postes
- 17- Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES

18- Conclusion du marché n°202225 relatif à l'entretien des arbres de la Ville

19- Passation de l'avenant n°2 au marché 1189 (lot 3) relatif à la couverture de la flotte automobile, notifié le 1^{er} janvier 2020

SERVICE URBANISME LOGEMENT

20- Adhésion au CAUE de l'Essonne (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour l'année 2023

21- Acquisition des parcelles AS 05 et AS 13

DÉCISIONS DU MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 22 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
 Mme ROQUAIN, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ROGER-ESTRADE,
 Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, Mme FOUCAULT, M. HULIN,
 M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
 Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
 M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Budget principal – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-12,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le compte de gestion, présenté par Madame la Trésorière Principale, des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 inclus, lequel comprend :

- le rappel du compte final de l'exercice 2022,
- les recettes et les dépenses faites pendant les douze mois de l'exercice 2022,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière Principale, pour l'année 2022 avant le 30 juin 2023,

CONSIDÉRANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame RIBETTE, Trésorière Principale, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : Sous réserve de l'avis de la Chambre régionale des comptes, approuve le compte de gestion relatif à l'exercice 2022, à savoir :

Compte de gestion de la commune :

- En dépenses :	
Investissement :	10 148 820,99 €
Fonctionnement :	<u>21 282 002,62 €</u>
Total :	31 430 823,61 €

- En recettes :	
Investissement :	9 580 746,31 €
Fonctionnement :	<u>23 490 316,73 €</u>
Total :	33 071 063,04 €

Le résultat de l'année 2022 laisse apparaître un solde positif de 1 640 239,43 €.

Article 2 : Le résultat cumulé de la clôture de l'exercice 2022 se décompose comme suit :

Investissement :	3 301 077,58 €
Fonctionnement :	<u>3 285 508,65 €</u>
Total :	6 586 586,23 €

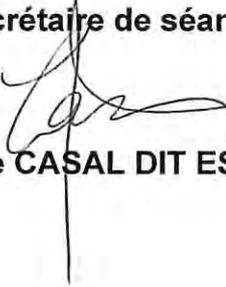
Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière Principale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,

François Guy TRÉBULLE



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-08-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame CASAL DIT ESTEBAN.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LIBONG

OBJET : Budget principal – Approbation du compte administratif de l'exercice
2022

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-12,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n°2022/12 du 29 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022,

VU la délibération n°2022/72 du 26 septembre 2022 portant adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022,

VU la délibération n°2022/92 du 15 décembre 2022 portant adoption de la décision modificative n°2 de l'exercice 2022,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2022,

CONSIDERANT la présentation faite du compte administratif,

CONSIDERANT que Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 24 voix pour

et 8 abstentions

(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,

Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ, M. FASS)

Le Maire s'étant retiré au moment du vote

Article 1 : Constate pour cette comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement, au résultat d'investissement et aux fonds de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Vote le compte administratif pour l'exercice 2022 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes		Recettes	
Recettes	23 490 316,73	Recettes	9 580 746,31
Excédent reporté	1 077 194,54	Solde reporté	3 869 152,26
Recettes globales de fonctionnement	24 567 511,27	Recettes globales de d'investissement	13 449 898,57

Dépenses		Dépenses	
Dépenses	21 282 002,62	Dépenses	10 148 820,99
Charges antérieures	-	Résultat reporté	-
Dépenses globales de fonctionnement	21 282 002,62	Dépenses globales de d'investissement	10 148 820,99
RESULTAT DEFINITIF GLOBAL DE CLOTURE			
EXCEDENT	3 285 508,65	EXCEDENT	3 301 077,58
DEFICIT		DEFICIT	
SOLDE DE CLOTURE CUMULE DE L'EXERCICE 2022 : 6 586 586,23 €			

Article 3 : Le résultat de clôture de l'exercice 2022 se décompose comme suit :

Investissement : - 568 074,68 €
Fonctionnement : 2 208 314,11 €
Total : 1 640 239,43 €

Article 4 : Le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2022 se décompose comme suit :

Investissement : 3 301 077,58 €
Fonctionnement : 3 285 508,65 €
Total : 6 586 586,23 €

Article 5 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, et Madame la Trésorière Principale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

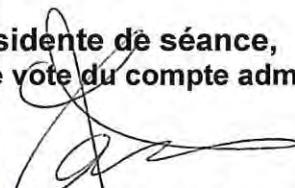
Le secrétaire de séance



Magali LIBONG



**La présidente de séance,
(pour le vote du compte administratif)**



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-09-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023**

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5, R.2311-11 et R2311-12

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les comptes de gestion de la Trésorière Principale de l'exercice 2022,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2022 du budget principal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 25 voix pour et 8 abstentions
(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ, M. FASS)

Article 1 : Prend acte des soldes de l'exercice 2022 du budget principal :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE 2022
INVESTISSEMENT	3 869 152,26		-568 074,68	3 301 077,58
FONCTIONNEMENT	3 305 094,87	-2 227 900,33	2 208 314,11	3 285 508,65
TOTAL	7 174 247,13	-2 227 900,33	1 640 239,43	6 586 586,23

Article 2 : Dit que les reports de l'exercice 2022 du budget principal se décomposent comme suit :

Recettes	5 221 191,47 €
Dépenses	- 9 890 421,93 €
Solde des restes à réaliser	- 4 669 230,46 €

Article 3 : Affecte les soldes de l'exercice 2022 du budget principal de la façon suivante :

En investissement

Résultat de clôture 2021	3 869 152,26 €
Résultat de l'exercice 2022	- 568 074,68 €
Solde de restes à réaliser	- 4 669 230,46 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 368 152,88 €

En fonctionnement

Résultat de clôture 2021	3 305 094,87 €
Part affectée à l'investissement	- 2 227 900,33 €
Résultat de l'exercice 2022	2 208 314,11 €
Financement de la section d'investissement	- 1 368 152,88 €
Résultat libre d'affectation	1 917 355,77 €

Article 4 : Prend acte que le cumul des résultats entraîne une affectation comme suit :

Ligne 1068 (Recettes d'investissement au BP 2023) :	1 368 152,88 €
Ligne 002 (Recettes de fonctionnement au BP 2023) :	1 917 355,77 €
Ligne 001 (Recettes d'investissement au BP 2023) :	3 301 077,58 €

Article 5 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, et Madame la Trésorière Principale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

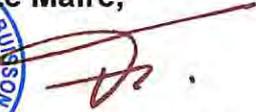
Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance


Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,


François Guy TRÉBULLE



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-10-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'article 1639 A du Code Général des Impôts,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2023 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 25 voix pour et 8 voix contre
(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ, M. FASS)

Article 1 : Fixe les taux des impôts locaux pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,72 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,98 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17,92 %

Article 2 : Charge Monsieur le Maire et Madame le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

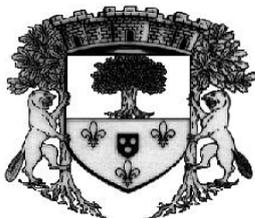
Le secrétaire de séance

Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,

François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, M. BAUDE,
Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAFF, M. ROGER-
ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, Mme PIERA,
Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL,
M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Budget principal – Adoption du budget primitif 2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 13 février 2023, soit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, en ce qui concerne les communes de 3500 habitants et plus,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT que le budget primitif doit être voté en équilibre avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 25 voix pour et 8 voix contre
(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ, M. FASS),

Article 1 : vote par nature le Budget Primitif 2023 de la commune de Verrières-le-Buisson dont les dépenses et les recettes sont équilibrées au sein de chaque section, fonctionnement et investissement, ainsi qu'il suit, par chapitres :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011	6 670 029,00 €	013	255 000,00 €
012	14 000 000,00 €	70	1 130 000,00 €
014	475 000,00 €	73	21 123 170,00 €
65	1 394 480,00 €	74	1 745 700,00 €
66	283 600,00 €	75	392 100,00 €
67	20 000,00 €	77	
68	1 133 000,00 €	042	31 674,00 €
023	2 618 891,00 €	002	1 917 356,00 €
TOTAUX	26 595 000,00 €		26 595 000,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16	2 001 301,00 €	16	4 000 000,00 €
20	390 000,00 €	10	1 350 000,00 €
21	4 578 916,00 €	13	1 200 000,00 €
23	50 000,00 €	1068	1 368 153,00 €
Opérations :			
1012 Malraux	2 000 000,00 €		
1019 Plan de sobriété	1 000 000,00 €	001	3 301 078,00 €
1016 Maison médicale	250 000,00 €	021	2 618 891,00 €
040	31 674,00 €	040	1 133 000,00 €
Reports	9 890 422,00 €	Reports	5 221 191,00 €
TOTAUX	20 192 313,00 €		20 192 313,00 €

Accuse de réception en préfecture
091-219106457-20230414-2023-12-DE
le 14/04/2023

Article 2 : charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

**OBJET : Attribution d'une subvention aux copropriétés pour l'entretien des
voies privées ouvertes à la circulation générale**

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2010 par laquelle il a adopté le principe d'une contribution aux dépenses d'entretien des voies privées lorsqu'elles sont ouvertes à la circulation publique,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT que la ville de Verrières-le-Buisson a ainsi contracté avec les différentes copropriétés situées sur le territoire disposant d'une voie privée ouverte à la circulation générale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

**M. DOSSMANN, Mme BOULER, Mme KERNY-BONFAIT, M. MORDEFROID et
M. CHASTAGNER ne prenant pas part au vote**

Article 1 : décide d'attribuer une subvention aux copropriétés selon la liste jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : dit que les dépenses sont prévues au budget 2023.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Attribution du solde de la subvention au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2023,

VU la délibération n° 2022/91 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 octroyant une avance sur subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS) d'un montant de 100 000 € au titre de l'année 2023,

VU la demande présentée par le Centre communal d'action sociale,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de verser le solde de la subvention attribuée au CCAS pour l'année 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

Article 1 : Décide d'attribuer le solde de la subvention au Centre communal d'action sociale d'un montant de 200 000 € au titre de l'exercice 2023.

Article 2 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, et Madame la Trésorière, ou son représentant, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance


Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,


François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Contributions obligatoires aux écoles Notre-Dame de l'Assomption et Steiner Waldorf au titre de l'année 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-15-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de contribution financière fondée sur la participation des communes au fonctionnement des écoles,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT l'obligation imposée aux communes de subventionner les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

Article 1 : Décide d'attribuer des subventions au titre de l'année 2023 :

- à l'école Steiner Waldorf : 29 267 €,
- à l'école Notre Dame de l'Assomption : 153 882 €.

Article 2 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
 M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
 M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
 Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
 M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
 Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
 M. CARRASCO à M. BOZEC
 M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
 M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupe scolaire
 Sophie Barat au titre de l'année 2023**

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de contribution financière fondée sur la participation des communes au fonctionnement des écoles,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023 pour l'octroi d'une subvention de 30 000 euros,

CONSIDÉRANT la nécessité d'aider ce groupe scolaire sous contrat avec l'Etat, situé sur le territoire de Châtenay-Malabry, accueillant de jeunes Verrierois,

CONSIDÉRANT l'amendement proposé par Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS pour attribuer une subvention de 23 000 € (identique au montant 2022) au groupe scolaire Sophie Barat

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 8 voix POUR

(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)

et 25 voix CONTRE

(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA)

AMENDEMENT REJETE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 25 voix POUR

(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA)

et 8 voix CONTRE

(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)

Article 1 : Attribue une subvention de fonctionnement de 30 000 € au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2023.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

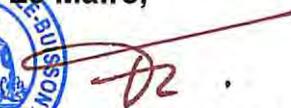
Le secrétaire de séance



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois

le vingt-quatre mars et à vingt heures

le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué

le dix-sept mars deux mille vingt trois

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SSIAD TRIADE 91

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention adressée par l'association SSIAD TRIADE 91 pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes soignées et accompagnées à domicile, à Verrières-le-Buisson,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDÉRANT que la somme concernée participe aux frais de fonctionnement de l'association mais surtout aux différentes actions qu'elle souhaite mettre en place dans une démarche de renforcement du lien social,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association SSIAD TRIADE 91.

Article 2 : dit que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois

le vingt-quatre mars et à vingt heures

le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué

le dix-sept mars deux mille vingt trois

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
 M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
 M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE
 VILMORIN, M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT,
 M. CHOLAY, Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
 Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
 M. CARRASCO à M. BOZEC
 M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
 M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 €
aux associations au titre de l'année 2023

Accusé de réception en préfecture
 091-219106457-20230324-2023-18-DE
 Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes présentées par les différentes associations auprès de la commune,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDÉRANT l'amendement proposé par Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS pour attribuer à chaque association le même montant qu'en 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 8 voix POUR

(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)

et 25 voix CONTRE

(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAFF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA)

AMENDEMENT REJETE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 25 voix POUR

(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAFF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA)

et 8 voix CONTRE

(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)

Article 1 : Attribue aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions exceptionnelles
Au 6574/94 Commerces			
ACV		5 000	Reliquat de la subvention de déc. 2020 (4200€) versé en 2023
L'Envol des prés hauts		5 000	
TOTAL		10 000	
Au 6574/023 Relations Publiques			
. Association des jeunes sapeurs-pompiers de Massy-Igny	200	300	
TOTAL	200	300	

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-18-DE
Date de réception en préfecture : 14/04/2023

ASSOCIATIONS	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions exceptionnelles
Au 6574/820 Environnement et cadre de vie			
. MAO	1 000	800	
TOTAL	1 500	800	
Au 6574/20 Écoles et Collège			
. UDPV	200	200	
. Association Sportive Jean Moulin	1 500	1 500	
TOTAL	1 900	1 700	
Au 6574/42 Action Jeunes			
. Aumônerie Buissonnière	400	400	
. La Lucarne	5 000	4 000	
. SUF Abbé F. Stock	1 500	800	
. Prévention Routière	100	100	
. SUF HEO (Scouts Unitaires de France)	1 500	800	
TOTAL	8 500	6 100	
Au 6574/41 Sports et Loisirs			
. Squash-Club	1 500	1 200	
. Club Bicross	8 000	1 500	
. La Palme de la Vallée	1 500	1 000	
. Team Trail Explorer	0	450	
. Randonnée de Verrières-le-Buisson	100	100	
. Golf de Verrières	500	450	
TOTAL	11 600	4 700	
Au 6574/30 Activités Culturelles			
. Arte Musica	4 450	3 200	
. Club ABC	6 000	4 500	
. Comité de Jumelage	3 500	3 000	
. Le Strapontin	500	0	
. Tutti Voce	1 000	800	
. Philatélique Club	100	0	
. CAVB	200	200	
. Prix vedrarias de la composition musicale	4 000	3 500	
. Verrières Image	500	450	
. Association des artistes de Verrières	400	180	700
. Théâtre du Grenier	400	360	
. L'Historique de Verrières	0	700	
TOTAL	21 050	16 890	700
Au 6574/520 Aide Sociale et Insertion			
. Association Saint André	1 400	1 200	
. ATD Quart Monde	100	100	
. Association un Bouchon une espérance	0	0	
. La Chalouette	200	200	
. Secours Catholique	2 000	2 000	
. Secours Populaire Français	2 000	2 000	
. Solidarités Nouvelles pour le Logement	4 300	4 300	
. ADAPEI (ex-Ensemble Handicap)	0	700	
. France Alzheimer	1 000	1 000	
. Zinado 2000	1 500	1 500	
TOTAL	12 500	13 000	
TOTAL des subventions	57 250	53 490	700
TOTAL GENERAL subventions moins de 10 000 € + subventions exceptionnelles	57 250€+feu d'artifice Antony 6 400€ = 63 650€		54 190 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-18-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
 M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
 M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
 Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
 M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
 Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
 M. CARRASCO à M. BOZEC
 M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
 M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-.-.-.-.-

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des
 familles au titre de l'année 2023**

Accusé de réception en préfecture
 091-219106457-20230324-2023-19-DE
 Date de réception préfecture : 21/04/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'impact important d'aide et de soutien apportés aux enfants et aux familles de la commune,

VU l'intérêt porté sur la représentation et la défense des intérêts généraux de toutes les familles de la commune,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association des Familles, d'un montant de 12 000 € afin qu'elle puisse poursuivre ses actions,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,
(M. DELORT ne prenant pas part au vote)**

Article 1 : Attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € en faveur de l'association des Familles au titre de l'année 2023.

Article 2 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i au titre de l'année 2023

Accusé de réception en préfecture 091-219106457-20230324-2023-20-DE Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de contribution financière fondée sur la participation des communes au fonctionnement des écoles,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023 pour l'octroi d'une subvention de 42 500 euros,

CONSIDÉRANT la nécessité d'aider cette association,

CONSIDÉRANT l'amendement proposé par Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS pour attribuer une subvention de 45 000 € (identique au montant 2022) à l'association V2i,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 8 voix POUR

**(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)**

et 25 voix CONTRE

**(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE,
Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF,
Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA)**

AMENDEMENT REJETE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 25 voix POUR

**(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE,
Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF,
Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA)**

et 8 voix CONTRE

**(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)**

Article 1 : Attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 500 € en faveur de l'association V2i au titre de l'année 2023.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance


Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,


François Guy TRÉBULLE



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-20-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois

le vingt-quatre mars et à vingt heures

le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué

le dix-sept mars deux mille vingt trois

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Trait d'Union de
Verrières-le-Buisson (TUVB) au titre de l'année 2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de l'association,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 mars 2023 pour l'octroi d'une subvention de 225 000 euros,

CONSIDÉRANT la nécessité d'aider cette association au fort rayonnement au sein de la commune,

CONSIDÉRANT l'amendement proposé par Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS pour attribuer une subvention de 250 000 € (identique au montant 2022) à l'association TUVB,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 8 voix POUR

**(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)**

et 25 voix CONTRE

**(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE,
Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAFF,
Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA)**

AMENDEMENT REJETE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

par 24 voix POUR

**(M. Le Maire, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, M. BAUDE,
Mme DA GRACA SOARES, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAFF,
Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme PIERA),**

1 abstention

(Mme DA GRACA SOARES)

et 8 voix CONTRE

**(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS)**

Article 1 : Attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 225 000 € en faveur de l'association Trait d'Union de Verrières-le-Buisson (TUVB) au titre de l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-21-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,

François Guy TRÉBULLE





REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE
VILMORIN, M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M.
CHOLAY, Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme
AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Mise en place d'un dispositif de signalement des agissements et des violences faites au travail

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-22-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.135-6 et L.452-43,

VU le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

CONSIDERANT que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

CONSIDERANT que les membres du comité social territorial en séance du 14 mars 2023 ont émis un avis favorable à la mise en place de ce dispositif,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Approuve la mise en place du dispositif de signalement tel que décrit dans la notice explicative et annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire appel à tout acteur extérieur en cas de nécessité et l'autoriser à signer tout document afférent à ce dispositif.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
 M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
 M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
 Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
 M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
 Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
 M. CARRASCO à M. BOZEC
 M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
 M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Créations de postes

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, article L.313-1 et article L.332-24,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les postes ci-dessous dans le cadre des différents mouvements de personnel et pour le bon fonctionnement des services,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Décide les créations des postes cités ci-dessous :

- 3 postes d'adjoints administratifs,
- 1 poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste de brigadier-chef principal,
- 1 poste d'agent social,
- 1 poste de technicien,
- 1 poste d'adjoint d'animation.

Article 2 : Dit que les agents statutaires seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire correspondant à leur grade.

Article 3 : Décide que pour pourvoir les emplois de technicien au service informatique et d'adjoint d'animation au service scolaire et extrascolaire, il convient de créer un grade de technicien et un grade d'adjoint d'animation. Ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les contrats pourront alors être conclus pour une durée déterminée d'une durée minimum d'un an, sans excéder deux (article 3-2) ou six années (article 3-3) au total. Dans ce dernier cas, si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'autorité territoriale est autorisée à fixer la durée du contrat et le traitement du candidat en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure et du profil.

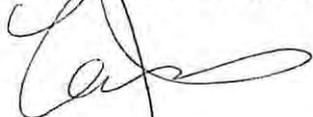
Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-23-DE
Date de réception en préfecture : 21/04/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

- - - - -

OBJET : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, notamment son article 93,

VU la délibération n°2020/44 du 27 juillet 2020 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués,

CONSIDERANT que les élus municipaux peuvent légalement cumuler plusieurs mandats, ainsi que les indemnités afférentes dans la limite du plafond fixé à une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article unique : Prend acte que Monsieur le Maire a présenté en séance l'état annuel annexé des indemnités de fonctions perçues par les élus pour l'année°2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 5 avril 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN



**OBJET : Attribution du marché n°202225 relatif à l'entretien de arbres de la Ville
de Verrières-le-Buisson**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2124-1, L.2124-2, R. 2124-1, R.2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

VU la délibération n°2020/49 du 27 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

VU la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 14 mars 2023 qui décide d'attribuer le marché relatif à l'entretien des arbres commune à la société classée première dans le rapport d'analyse,

CONSIDÉRANT que la consultation a été envoyée au JOUE et au BOAMP le 9 novembre 2022, avec une date de remise des offres fixée au 27 décembre 2022 à 12h00,

CONSIDÉRANT que quatre entreprises ont remis une offre dans le délai imparti,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n°202225 relatif à l'entretien des arbres de la Ville de Verrières-le-Buisson avec la SAS FORET DE L'ILE-DE-FRANCE – 4 avenue Ambroise Croizat – 91130 RIS-ORANGIS - pour un montant global et forfaitaire annuel de 28 021,00 € HT, et une partie à bons de commande d'un montant maximum annuel de 400 000€ HT.

Article 2 : le marché prendra effet à sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement chaque année sans que la durée totale du marché n'excède quatre ans.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAFF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN



**OBJET : Passation de l'avenant n°2 au marché 1189 (lot 3) relatif à la couverture
de la flotte automobile**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1,

VU la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020, devenue exécutoire le 31 juillet 2020, relative à la délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 14 mars 2023 qui valide l'avenant n°2 au marché n°1189 relatif à la couverture de la flotte automobile,

CONSIDÉRANT le marché n°1189 souscrit à compter du 1^{er} janvier 2020 avec la société SMACL, pour assurer la flotte automobile de la commune pour un montant de 19 757,75 € TTC,

CONSIDÉRANT l'avenant n°1 au marché 1189 relatif à la majoration de la cotisation annuelle à hauteur de 155% en raison d'une augmentation de la sinistralité de la commune portant le marché à 59 192,76 € TTC, montant régularisé en fin d'année à hauteur de 53 931,20 € TTC,

CONSIDÉRANT que la révision de la cotisation annuelle, par l'assureur, correspondant à la régularisation des entrées et sorties de véhicules soit par leur cession, soit par leur changement de couverture selon l'âge du véhicule et intégrant l'augmentation opérée en 2022, porte le montant du marché, pour l'année 2023, à 60 111,63 € TTC,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au marché 1189 – lot 3 – couverture de la flotte automobile et tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

**OBJET : Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
de l'Essonne (CAUE) pour l'année 2023**

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230324-2023-27-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'expertise, le rôle de conseil et d'accompagnement du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement vis-à-vis des collectivités,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'adhérer au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne,

CONSIDÉRANT les différents projet communaux en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE 91).

Article 2 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget municipal.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette adhésion ainsi que toute convention rendue nécessaire dans le cadre des missions du CAUE mises en œuvre à la demande et au profit de la commune de Verrières-le-Buisson.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN



Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 33 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
le vingt-quatre mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-sept mars deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme DA GRACA SOARES, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
M. ATTAF, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY,
Mme OCTAU, Mme PIERA, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN,
M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LAGORCE à Mme BOULER
Mme GUILLANTON à Mme LIBONG
M. CARRASCO à M. BOZEC
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme BRIGNON à Mme ROQUAIN
M. MILONNET à M. TIXIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Acquisition des parcelles AS 05 et AS 13

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'acquisition des parcelles AS 05 et AS 13 classées en zone A dans le cadre du Plan Local de L'Urbanisme de la Ville sont à conserver en raison de la qualité du site, du paysage et du caractère naturel. La Zone A correspond à la partie du territoire affectée aux seules activités agricoles où seules les constructions liées à l'agriculture sont autorisées.

CONSIDERANT que l'acquisition de ces parcelles permettra à la Ville de pérenniser et de valoriser les paysages naturels,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Autorise l'acquisition foncière des parcelles AS 05 et AS 13 au prix de 3 310 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à désigner un notaire pour établir l'acte à intervenir.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 24 mars 2023

Le secrétaire de séance,


Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire


François Guy TRÉBULLE

